# Compte-rendu des décisions



**Décision Cnir-05-175**
**Vote de procédure**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, adopte l'ordre du jour de la réunion tel que proposé par le Collège Exécutif.**
**Adopté à l'unanimité**.

**Décision Cnir-05-176**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, adopte les dates ci-dessous pour ses prochaines réunions**
**14 – 15 janvier**
**18 – 19 mars**
**13 – 14 mai**
**24 – 25 juin**
**16 – 17 septembre**
Pour : beaucoup
Contre : 0
Abstentions : 6
**Adopté**.

**Note importante** : par la suite (Décision Cnir-05-202) le Cnir a décidé d'annuler la réunion des 13 & 14 mai et d'avancer la réunion de juin aux 10 & 11 juin.

**Décision Cnir-05-177**
**Élection de 2 membres du Conseil statutaire**
**Collège Masculin**
**Vote à bulletins secrets**
82 Bulletins. 82 exprimés.
Seuil à atteindre : 60 voix
André Lefranc : 46 voix
J.-Marc Ferrari : 24 voix
Christophe Pomez : 38 voix
**Deuxième tour**
84 Bulletins exprimés.
Seuil à atteindre : 63 voix
André Lefranc : 56 voix
Christophe Pomez : 46 voix
**Pas d'élu**

**Décision Cnir-05-178**
**Amendement 1 à la motion diverse 1**
Au 5e alinéa « la CNPR peut demander au CS […] la suspension »
Pour : 1
Contre : beaucoup
**Rejeté**

**Décision Cnir-05-179**
**Amendement 2 à la motion diverse 1**
Seuil électoral de la commission porté de 50 à 60 %
Pour : 27
Contre : 33
**Rejeté**.

**Décision Cnir-05-180**
**Motion diverse 1 (avec un amendement intégré)**
**Mise en place d'une Commission nationale de prévention et de résolution des conflits**

**Il est créé un article XVIII à l'agrément intérieur des Verts : Commission nationale de prévention et de résolution des Conflits**

**XVIII.1 RÔLE**
**La Commission Nationale de Prévention et de Résolution des Conflits (CNPRC) organise au sein des Verts des pratiques alternatives non-violentes de prévention et de résolution des conflits.**
**La CNPRC dispose de la faculté d'instruire et d'investiguer auprès des parties et d'entendre toute partie ou tout tiers pouvant aider à la résolution du conflit dont elle est saisie.**
**La CNPRC peut proposer aux parties des modalités de résolution en réponse à leur situation. Dans ce cas, elle ne dit pas le droit et ne dispose d'aucun pouvoir de sanction. Elle peut élaborer des protocoles d'accord et recueillir les consentements des parties.**
**La CNPRC propose chaque année au Cnir un budget de formation aux formes alternatives de prévention et de résolution des conflits pour les militants Verts .**
**Elle définit une charte de la prévention et de la résolution non-violente des conflits.**
**Elle présente au Cnir, tous les deux ans, un bilan de la conflictualité dans le fonctionnement des Verts et de sa propre activité de prévention et de solution. Ce bilan comprend toutes les propositions d'amélioration que la CNPRC jugera utile de présenter au Cnir.**

**XVIII.2 COMPOSITION**
**- Élection de ses membres**
**La CNPRC est composée de 12 membres élus par le Cnir pour une durée de 4 ans, 6 femmes et 6 hommes, à renouveler par moitié tous les 2 ans. Chaque candidat doit être adhérent des Verts depuis au moins trois ans. L'élection se fait par vote uninominal sur deux tours. Sont élus les candidats ayant recueilli 50 % des suffrages exprimés. Seuls peuvent se maintenir au second tour les candidats ayant obtenus 30 % des suffrages exprimés.**
**Un appel à candidature est publié dans la presse interne des Verts (papier ou électronique) à l'initiative du CE au moins cinq semaines avant le Cnir durant lequel doivent se dérouler les élections. Les candidatures devront parvenir au secrétariat national au plus tard une semaine avant le Cnir. Le secrétariat national devra vérifier si les candidats remplissent effectivement la condition de durée de leur adhésion en utilisant**

le fichier national des Verts.
Il en va de même en cas de vacance d'un poste de membre de la CNPRC ; une élection est organisée lors du Cnir suivant afin de pourvoir ce poste jusqu'au terme prévu du mandat initial.

- Fonctionnement interne

Au cours de sa première réunion, la CNPRC élit son Président pour la durée de son mandat. Le Président convoque les réunions suivantes de la CNPRC. La CNPRC peut délibérer à partir de 5 présents, dont le Président. Le Président de la CNPRC peut demander au CE, après délibération, l'inscription à l'ordre du jour du Cnir de toute motion qui paraît de nature à faciliter la prévention et le règlement non-violent des conflits .

- Incompatibilité

Le mandat de membre de la CNPRC est incompatible avec tout autre mandat d'une institution nationale des Verts.

- Absentéisme

La CNPRC se réunit au minimum lors de chaque Cnir. Tout membre de la CNPRC absent à plus de trois réunions consécutives est réputé démissionnaire et l'élection de son remplaçant inscrite automatiquement par le CE au Cnir suivant selon les modalités décrites précédemment.

- Présence en cours de réunion de non membres de la CNPRC

La CNPRC peut décider de faire participer à ses réunions, avec voix consultative, tout expert ou tout sachant.

XVIII.3 SAISINE

La CNPRC peut être saisie directement par tout membre des Verts à jour de ses cotisations, ainsi que par tout organe collectif des Verts, d'un conflit, individuel ou collectif, effectif ou anticipé, qui fait courir un risque pour les Verts au niveau national soit dans leur fonctionnement interne soit dans la répercussion au sein de l'opinion publique. La saisine doit être adressée par écrit en douze exemplaires au secrétariat national des Verts et doit comprendre une description du conflit, l'identification des acteurs supposés, une description et une évaluation des risques et les raisons de la saisine de la CNPRC. Le Conseil Statutaire le CE ou le bureau du Cnir peuvent également saisir la CNPRC.
À réception, le secrétariat national adresse un des exemplaires du recours à chaque membre de la CNPRC.
La CNPRC n'intervient qu'en cause d'appel d'une décision prise par l'organe régional compétent après saisine de la CRPRC régionale concernée, quand elle existe, lorsque le conflit est de portée régionale ou infra-régionale.
Dans tous les cas où le conflit régional ou infra-régional n'a pas trouvé d'issue dans le délai de trois mois à partir de la saisine de la CRPRC, les parties en litige peuvent saisir la CNPRC dans les conditions précitées.

XVIII.4 FONCTIONNEMENT

La CNPRC, dès sa saisine, statue en premier lieu sur sa compétence et peut décider d'orienter les dossiers dans un délai de 30 jours vers les organes qu'elle estime compétents.
Elle en informe les parties en présence et le secrétariat régional par courrier simple.
Lorsqu'elle retient sa compétence, elle désigne un(e) ou plusieurs rapporteur(e)(s). Ce(s) rapporteur(s) a (ont) une mission d'instruction de la situation de conflit et doi(ven)t recueillir toute information nécessaire à la résolution du litige.
En aucun cas, ce(s) rapporteur(e)(s) ne peu(ven)t être originaire(s) de la région où se déroule le conflit.
La procédure d'instruction ne peut excéder trois mois. À l'issue de cette procédure, le rapport est présenté à la commission qui élabore un protocole d'accord qu'elle soumet aux parties ou émet une proposition qu'elle transmet à l'organe concerné (Cnir ou CS) dans un délai qui ne peut excéder deux mois.
La CNPRC peut obtenir du Conseil Statutaire, du Collège Exécutif, du Cnir ou d'un Conseil d'Administration Régional la suspension de toute autre procédure interne sur un conflit dont elle est saisie, pour une durée qui ne peut excéder trois mois.
La CNPRC peut publier dans la presse du parti les constats de ses interventions et les protocoles d'accord conclus par les parties.

XVIII.5 FINANCEMENT

Un budget de fonctionnement prévisionnel de la CNPRC est voté tous les deux ans par l'assemblée fédérale ou par le Cnir sur proposition du Collège exécutif.
Les frais occasionnés par les interventions de la CNPRC seront pris en charge, sur justificatifs, par les niveaux concernés. La répartition sera décidée par la CNPRC.
La CNPRC désigne un de ses membres chargé du suivi des dépenses de ses membres.

Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 3
Refus de vote : 1
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-181**
**Motion diverse 2**
**Motion établissant un Code de procédure interne à la CNPRC**
**La CNPRC, lorsqu'elle se saisit d'une demande, propose aux parties une démarche spécifique. Cette démarche passe par plusieurs étapes :**
**1. L'établissement d'un diagnostic partagé, animé par un ou des membres de la CNPRC.**
**2. Le choix du dispositif de résolution proposé par la CNPRC aux parties prenantes, entre les diverses formes (conciliation, arbitrage, médiation, forum public ou tout autre dispositif qui respecte les principes de la non-violence).**
**3. La mise en œuvre du dispositif de résolution, qui peut être animé par un membre désigné par la CNPRC, ou un expert compétent militant des Verts ou non.**
**4. La conclusion concrète de la démarche.**
**À l'issue de la démarche un constat est dressé par la CNPRC, respectant l'anonymat des échanges entre les parties au cours du processus. La démarche peut être interrompue à chaque étape par une des parties. La proposition de résolution peut aussi être refusée par l'une ou l'autre des parties. Les décisions des parties doivent être adressées par écrit à la CNPRC. Dans les cas où la solution négociée n'a pas abouti, la CNPRC peut élaborer des propositions et les communiquer au Cnir ou au Conseil Statutaire].**

**Adopté à l'unanimité moins 1 abstention et 2 refus de vote**

**Décision Cnir-05-182**
**Validation de la nouvelle responsable de la commission Féminisme : Arlette Zilberg.**
**Vote à bulletins secrets**
96 Bulletins.
Pour : 39
Contre : 48
Abstentions : 8
Nul : 1
**Rejeté**.

**Décision Cnir-05-183**
**Amendement 1 à la motion diverse 3**
Supprimer le paragraphe 3
Pour : 21
Contre : 26
**Rejeté**.

**Décision Cnir-05-184**
**Amendement 2 à la motion diverse 3**
Au §2, supprimer les mots : « qu'elle ne pourra pas résoudre »
Pour : 2
Contre : beaucoup
**Rejeté**.

**Décision Cnir-05-185**
**Motion diverse 3 amendée**
**Modification de l'article XI.14 du règlement intérieur.**
**Dans chaque région, il est créé une Commission Régionale de prévention et de résolution des conflits (CRPRC).**
**La CRPRC a, dans chaque région, un rôle de prévention de conflits et de conciliation en cas de conflit au sein des Verts. Elle veille au respect des divers statuts et règlements intérieurs ainsi que des décisions régionales en alertant le cas échéant les individus, les groupes locaux ou les instances régionales. La CRPRC instruit les dossiers en cas de litige et elle peut saisir le Conseil Statutaire ou la Commission nationale de prévention et de résolution des conflits (CNPRC) pour des dossiers qu'elle ne pourra pas résoudre ou qui ne sont pas de sa compétence.**
**Les membres de la Commission Régionale de Résolution des Conflits sont au moins au nombre de quatre.**
**Les membres de la CRPRC sont élus par l'AG régionale pour 4 ans et sont renouvelables par moitié tous les deux ans. L'élection se fait par vote uninominal à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de vacance de siège au sein de la CRPRC, le CAR peut pourvoir à leur remplacement dans l'attente de l'AG suivante.**
**Pour être membre de la CRPRC il faut être membre des Verts depuis au moins deux ans.**
**Les votes au sein de la CRPRC sont secrets.**
**La CRPRC peut être saisie par tout adhérent de la**

**région ou par les instances locales ou régionales.**
**Les saisines de la CRPRC doivent être effectuées par écrit.**
**La CRPRC peut s'autosaisir si elle observe un dysfonctionnement suffisamment grave de nature à discréditer les Verts. Elle est tenue de motiver cette autosaisine devant le CAR au préalable et de tenir compte des décisions issues de la consultation du CAR.**
**Après avoir instruit l'affaire et délibéré, la commission propose aux parties une démarche pour aboutir à une conciliation. Si la conciliation est impossible, la commission ou les parties peuvent transmettre l'affaire au CAR ou à la CNPRC. Dans tous les cas, la CRPRC fait rapport au CAR sur l'affaire dont elle a été saisie, la démarche proposée et le résultat de cette proposition.**

Pour : 53
Contre : 8
Abstentions : 2
Refus de vote : 1
**Adopté.**

**Décision Cnir-05-186**
**Vote de procédure**
**Maintien du débat sur le groupe de préparation du débat « laïcité » le 19 novembre**
Pour : 24. **Adopté**.
Report au lendemain du débat sur le groupe de préparation du débat « laïcité »
Pour : 23.

**Décision Cnir-05-187**
**Vote de procédure**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, décide le report de l'examen de la motion diverse 6.**
Pour : 29
Contre : 8
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-188**
**Vote de procédure**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, décide le report de l'examen de la motion d'urgence 3.**
Pour : 39 à 41
Contre : 35
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-189**
**Motion diverse 16**
**Le Conseil national Interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 et 20 novembre 2005,**
**- Constate qu'à l'aune de certains critères (nombre d'adhérentEs, nombre de réunions, publications, dépenses...) aucune trace d'activité réelle ne peut être décelée de la part de certaines commissions depuis 3 ans au moins. En conséquence, il décide le rattachement des commissions "Services Publics" et "Social" à la commission Economie dont l'appellation devient Commission "Economie, Social et Services Publics".**
**- Décide que la partie du budget affecté aux commissions qui ne serait pas utilisée au 31 décembre de l'année en cours peut être reportée, à hauteur de 50 %, sur le budget de l'année suivante, au vu du programme d'activités prévu par les commissions et de leur budget prévisionnel.**
**- Décide que le budget des commissions comportera une partie fixe et une partie variable en fonction des actions qu'elles ont prévues pour l'année à venir, dûment acceptées par le Cnir.**
**- Décide que la représentation du parti dans des collectifs par unE responsable de commission ne peut se faire que sur mission du Collège Exécutif et que les frais afférents sont alors pris en charge par le budget général des Verts.**

**Adopté à l'unanimité**

**Décision Cnir-05-190**
**Motion d'urgence 4A**
**Pour l'interdiction des insecticides systémiques et lancement d'une campagne en vue d'obtenir leur abrogation définitive.**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, demande que :**
**1. le retrait de tous les produits systémiques du marché, et ce de façon définitive,**
**2. l'interdiction définitive de tous produits qui peuvent se retrouver dans des produits à usage domestique, comme le fipronil (Frontline…) ou le glyphosate (Round UP),**
**3. l'interdiction des traitements de semences par enrobage avec des produits de traitement insecticides ou fongicides, y compris par micro-granulés localisés au moment du semis, notamment si ces produits sont systémiques,**
**4. le retrait de la vente des deux désherbants systémiques (glyphosate, glufosinate) compte tenus du fait que leur dossier d'homologation est erroné, notamment en ce qui concerne leur « bio dégradabilité »,**
**Dans le prolongement de la campagne REACH de sensibilisation sur l'impact environnemental et sanitaire des substances chimiques dangereuses, une action spécifique sera menée pour l'interdiction des insecticides systémiques, avec organisation de débats avec les commissions concernées (agriculture, environnement, santé).**

**Adopté à l'unanimité**

**Décision Cnir-05-190B**
**Motion d'urgence 4B**
**Pour la préservation de la diversité biologique domestique animale et végétale.**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, demande que :**
**1. dans le cadre de l'insémination artificielle, aucune géniteur ne puisse avoir plus de 5 000 descendants, ni plus de 0,5% de la population totale de sa race, sauf pour les races à très petits effectifs ou inscrites dans un plan de sauvegarde les races à petits effectifs et à caractère local soient aidées dans le cadre du second pilier de la PAC au titre de la diversification rurale,**
**2. l'article 28 de la LOA de 2005 soit abrogé. Ils affirment que les mâles de ruminants n'ont pas besoin d'être testés sur performances,**
**3. toutes les variétés végétales et animales anciennes soient autorisées à la culture et à la vente sur simple « déclaration de présence historique » sur le territoire**
**4. l'échange des semences soit autorisé entre paysans, dans la limite de distance de 30 Km environ, ou dans le cadre de biotopes de même nature (sols, climat, altitude, etc.)**
**5. le GNIS et les Instituts d'élevage soient remplacés par une structure de droit public dont la mission est de préserver la diversité génétique domestique.**

**Adopté à l'unanimité**

**Décision Cnir-05-191**
**Motion d'urgence 5. Solidarité interrégionale**
**Les Trésoriers Régionaux, réunis le 6 novembre 2005, sur proposition de la région Ile de France, ont voté majoritairement pour que la péréquation soit calculée sur le nombre de conseillers régionaux dans les régions.**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, décide que le montant de la péréquation est calculé sur la cotisation que l'élu théorique aurait dû régler à l'instance régionale dont il dépend. Ce montant est estimé aujourd'hui, pour les 12 conseillers régionaux théoriques à environ 18 439 euros annuels pour l'ensemble des régions aidées.**
**Cette charge est financée par les régions pourvues d'élus régionaux, au prorata du nombre de leurs conseillers régionaux.**
**Des élus fictifs (selon les attributions votées au CNIR) sont attribués aux régions aidées et sont intégrés au calcul de la répartition finale venant en déduction du montant à leur verser.**
**Le Trésorier national a la charge d'application de cette décision.**
**Adoptée à l'unanimité moins un contre.**

**Décision Cnir-05-192**
**Motion diverse 14**
**Anticiper les conséquences de la crise pétrolière pour la pêche.**

La hausse des prix du pétrole est inéluctable. Cette hausse condamne, à terme, les navires de pêche gros consommateurs de gazole que sont les chalutiers, et autres navires de pêche utilisant des engins traînant.
Les Verts notent avec satisfaction la déclaration du Commissaire Européen à la pêche Joe Borg, selon laquelle l'Union pourrait encourager financièrement des techniques de pêche moins gourmandes en énergie.
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, demande en conséquence à ses députés européen, que des aides soient mises en place rapidement, et principalement centrées sur l'objectif zéro gazole, c'est-à-dire l'étude pour les pêcheurs côtiers, de bateaux utilisant des moyens alternatifs de propulsion (nouvelles techniques d'utilisation du vent et du solaire), et des engins dormant (casiers, filets et lignes dormantes…).

Adoptée à l'unanimité moins une abstention

**Décision Cnir-05-193**
**Motion diverse 4 (corrigée)**
**Développer les énergies paysannes, un levier pour quitter l'agriculture productiviste**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, considère que :
1. L'Etat doit favoriser les énergies paysannes et notamment transcrire la directive de mai 2003. Il doit en particulier reconnaître les huiles végétales pures comme étant un carburant légal et en promouvoir l'utilisation. La vente par l'agriculteur doit aussi être possible, comme en Allemagne. De même il doit encourager la méthanisation à la ferme.
2. La fiscalité et l'aide à l'investissement des énergies doivent donc être réformées. Les énergies ayant un bon bilan énergétique et un bon bilan environnemental doivent être privilégiées. Ainsi, les carburants pétroliers ne doivent être soumis à aucune exonération de taxe. A contrario les huiles végétales pures doivent en être totalement exonérés sous certaines conditions. De même, le méthane produit par des digesteurs de matières organiques doit être aidé en termes d'investissement et de fonctionnement comme en termes de rachat de l'électricité produite.
3. Ces mesures de soutien doivent être un levier pour inciter à une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Pour cela il convient de les lier au respect de l'environnement par les paysans : un cahier des charges à définir doit être mis en place, inspiré des principes de l'agrobiologie, dans le cadre par exemple d'une mesure agro-environnementale, ou de contrat pour l'agriculture durable. Les possibilités de soutien aux investissements dans le cadre des CAD seront déplafonnées pour tout ce qui a trait aux énergies renouvelables à la ferme, y compris avec les financements du second pilier de la PAC. La baisse des revenus pour l'Etat devra être compensée par une augmentation de la taxation des activités polluantes.
4. Ce dispositif devra comporter des assolements avec rotation des cultures, des pratiques culturales plus économes en énergie, avec une limitation importante de la consommation d'intrants (engrais et phytosanitaires). En particulier pour donner droit à une exonération complète de taxe ou à un financement maximum il doit comprendre, la présence sur l'exploitation d'une production végétale et d'une production animale, la proscription des engrais azotés, source de NOx, gaz à fort effet de serre (environ 300 fois plus efficaces que le CO2) et l'utilisation locale des produits annexes.
5. En attendant la reconnaissance de ce carburant et sa défiscalisation, les Verts considèrent qu'utiliser de l'huile végétale pure comme carburant est un acte citoyen.

Sans attendre, les Verts prennent l'initiative de créer nationalement, régionalement et localement des Comités d'initiative citoyenne dont l'objectif est de structurer la filière HVP directe entre producteurs et consommateurs sur les bases de l'économie sociale et solidaire.
Les Verts prendront toute initiative politique, y compris une campagne nationale, pour faire appliquer, de droit, la directive européenne de mai 2003 et ce malgré les carences de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

**Décision Cnir-05-194**
**Motion diverse 5**
**Défendre le service public ferroviaire à l'échelle de l'Europe**

**- Considérant les menaces que le projet de directive sur l'ouverture à la concurrence du transport international de voyageurs fait peser sur le service public ferroviaire, déjà fragilisé par les politiques de libéralisation antérieures et par la casse systématique organisée par les gouvernements Raffarin et Villepin ;**
**- Considérant qu'il n'y a, à ce jour, aucune harmonisation des conditions de concurrence entre les différents modes de transport, avec notamment l'absence d'internalisation des coûts externes du transport routier ;**
**- Considérant que chaque jour apporte son lot de déréglementations et de recul du service public dans le secteur des transports ;**
**- Considérant que ces politiques interviennent alors même que l'augmentation durable du prix du pétrole appellerait au contraire une mobilisation à l'échelle nationale et à l'échelle de l'Europe pour renforcer la part des transports alternatifs par rapport à la route,**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 et 20 novembre 2005,**
**1. Réaffirme l'urgence d'une autre politique des transports et son opposition au projet de directive ouvrant à la concurrence le transport international ferroviaire de voyageurs, dont il demande le retrait pur et simple.**
**Il apporte son soutien à tous ceux qui, usagers, syndicalistes ou salariés, se mobilisent pour la défense des services publics, élément fondamental de la solidarité nationale, qu'il convient de développer et en même temps de démocratiser. Il souhaite que le Parti Vert Européen soutienne l'action européenne des cheminots prévue le 5 décembre.**
**2. Souhaite que les Verts contribuent à porter cette mobilisation à l'échelle de l'Europe. À cette fin, il demande au CE d'organiser en France une Conférence européenne rassemblant représentants de partis Verts, cheminots et usagers, contre la déréglementation des transports ferroviaires et pour le développement d'un service public profondément démocratisé.**
**3. Tout en se félicitant des positions fermes adoptées par la plupart des parlementaires français lors de la discussion du projet de directive le 28 septembre au Parlement européen, constate que ces approches ne sont pas partagées et considère dès lors qu'il y a urgence à lancer le débat sur les services publics de transport avec les autres partis Verts européens. Il demande au CE de prendre toute initiative en ce sens, avec l'appui de la commission déplacements et transports. Une position devrait être élaborée afin d'être soumise au prochain conseil du PVE, en vue d'une adoption définitive au Congrès de Genève en automne 2006**

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abstentions : 15
**Adopté**

**Décision Cnir-05-195**
**Motion diverse 13**
**Pour une structuration des Verts français à l'étranger**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 19 et 20 novembre mandate les responsables du CE compétents (Région, International et européen) pour former un groupe de travail avec les personnes intéressées ayant pour objectifs de :**
**- Mettre en réseau à travers le développement d'un secteur ad hoc les Verts français à l'étranger notamment à travers la construction d'un site Internet et d'une liste électronique,**
**- Réfléchir aux modalités pratiques liées à cette initiative,**
**- Prendre contact avec l'Association Démocratique des Français de l'Etranger (ADFE) afin d'évoquer les formes de coopération possibles et de l'informer de l'initiative des Verts,**
**- Prendre contact avec l'ensemble des forces politiques de gauche participant à la vie politique des Français établis hors de France,**
**- Réfléchir à l'action des Verts à cette échelle et notamment aux prochaines échéances électorales prévues en 2006 dans le cadre du renouvellement des sièges de l'Assemblée des Français à l'Etranger**

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abstentions : 6
**Adoptée**.

**Décision Cnir-05-196**
**Motion diverse 18**
**Pour la création d'une commission Europe**

**L'Europe est à un tournant de son histoire et la question de sa future construction autant sur le fond que sur la forme fait désormais l'objet d'un débat dont veulent s'emparer les citoyen-nes.**
**L'évolution que nous, les Verts, espérons pour la France est complètement intégrée dans la réflexion sur son rôle dans l'évolution de l'Union européenne.**
**Les enjeux du futur de l'Europe dépendent, pour nous, les Verts, de la qualité du débat et des propositions au sein du Parti Vert Européen (PVE).**
**C'est là que peut progresser la réflexion sur une Europe écologique et sociale.**
**Aussi nous faut-il être proactifs dans la structuration des forums transnationaux que nous proposons au PVE.**
**De manière complémentaire, il nous faut réfléchir à des initiatives fortes par rapport aux autres partis européens de gauche et créer en liaison avec le poste "Europe" au collège exécutif et avec les délégués Verts français au PVE une commission à part entière des Verts.**
**Il nous faut élaborer à moyen et long terme une stratégie de l'Europe dans le monde et des solidarités qu'elle peut établir avec les états du sud.**
**Pour toutes ces raisons, Le Conseil national interrégional des Verts décide :**
**- La création d'une commission autonome "Europe" des Verts français.**
**- Comme premières missions de cette commission, écrire les pistes de sortie de crise au plan européen à partir de deux chantiers :**

- **D'une part, le processus constitutionnel européen,**
- **D'autre part, les priorités de la construction d'une Europe sociale et écologique.**

Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 13
Refus de vote : 1
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-197**
**Amendement 1 à la motion diverse 11**
**Remplacer les mots « autour de » par les mots : « visant à faire échouer [le reste inchangé] »**
Pour : 45
Contre : 0
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-198**
**Amendement 2 à la motion diverse 11**
**Rajouter à la fin de la motion : « notamment en demandant aux parlementaires nationaux et européens d'agir partout où c'est possible »**
Pour : beaucoup
Contre : 0
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-199**
**Motion diverse 11 amendée**
**Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 19 et 20 novembre 2005,**
**- Soutient les initiatives visant à faire échouer la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) qui doit se tenir à Hong-Kong en décembre prochain.**
**- Exprime avec le PVE et le GVPE sa vive inquiétude face à la perspective d'un nouveau cycle de libéralisation commerciale et participera au contre sommet visant à proposer une réforme du commerce mondial et des institutions internationales et à dévoiler les enjeux et les risques de ce sommet décisif.**
**- Participera au Forum social d'Athènes 2006 et s'associera dans ce cadre à l'élaboration de la pétition et de la charte européenne en mandatant le CE pour y participer activement**
**- Demande au Parti Vert européen et au GVPE de s'associer au processus en cours et de mettre tout en œuvre pour que le FSE d'Athènes permette d'assurer la place de l'écologie politique d'une manière forte et visible - notamment dans le cadre de l'aire thématique sur l'environnement - et devienne parti prenante d'une relance politique de la construction européenne sur la base d'un traité social et environnemental européen qui fasse redémarrer le processus d'une Constituante ; ce notamment en demandant aux parlementaires nationaux et européens d'agir partout où c'est possible.**

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abstentions : 7
Refus de vote : 0
**Adopté**

**Décision Cnir-05-200**
**Motion diverse 20 amendée**.
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, décide d'apporter son soutien aux chibanis de Marseille par des pétitions et toute action parlementaire qui puisse être tentée.**
Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 13
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-201**
**Mode de désignation du (de la) candidat-e Vert-e à l'élection présidentielle de 2007**
**Pour les primaires, est proposée une procédure de vote par correspondance dans un souci d'associer le plus grand nombre. Les modalités pratiques seront validées par le Cnir lors de sa réunion de janvier. Elles respecteront le calendrier suivant :**
**<u>14 février 2006, avant minuit au plus tard</u> : dépôt de candidature de premier tour. À cette même date, le corps électoral est arrêté. Pourront voter aux primaires les adhérents 2005 et les nouveaux adhérents en date du 14 février 2006 au plus tard (les Car sont invités à prendre leurs dispositions en conséquence).**
**<u>Entre le 2 et le 6 mars 2006 :</u> envoi de la *Tribune des Verts spéciale présidentielles* comportant les professions de foi des candidat-e-s. Elle est accompagnée du matériel de vote pour le premier tour.**
**<u>Entre le 2 mars et le 14 avril 2006</u> : vote par correspondance et débats en régions.**
**<u>14 avril 2006, à minuit (cachet de la poste faisant foi)</u> : date limite pour poster les votes de premier tour.**
**<u>20 avril 2006</u> : dépouillement du premier tour au Secrétariat national des Verts. Le (la) candidat-e obtenant 50 % des votes exprimés est élu(e). En cas d'absence de majorité, les deux candidat-e-s arrivé-e-s en tête participent au second tour.**
**<u>24 avril 2006, avant minuit au plus tard</u> : dépôt des candidatures pour le second tour**
**<u>2 mai 2006</u> : envoi de la *Tribune des Verts spéciale présidentielles* et du matériel de vote de second tour.**
**<u>23 mai, à minuit</u> (cachet de la poste faisant foi) : date limite pour poster les votes de second tour.**
**<u>30 mai 2006</u> : dépouillement du second tour au Secrétariat national des Verts.**

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abstentions : 7
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-202**
**Vote de procédure**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, décide :**
**- d'annuler la réunion du Cnir prévue en mai 2006,**
**- d'avancer la réunion du Cnir de juin aux 10 & 11 juin.**
Pour : beaucoup
Contre : peu
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-203**
**Vote de procédure**
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, décide de reporter l'étude de la motion d'urgence 6 au Cnir de janvier 2006.
Pour : 27
Contre : davantage
**Rejeté**.

**Décision Cnir-05-204**
**Motion d'urgence 6**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, choisit l'option générale de travail :**
Option 1. Pour : 18
**Option 2**. Pour : 48. **Adopté**.

**Décision Cnir-05-205**
**Motion d'urgence 6**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, choisit entre les 2 variantes proposées pour la répartition des sièges :**
*VARIANTE 1 :*
*L'autre moitié des sièges sont pourvus selon un mode de scrutin proportionnel, au plus fort reste.Peuvent prétendre à la répartition des sièges de cette seconde moitié des sièges, toutes les listes nationales (seconde voix des électeurs exprimées au premier tour) ayant obtenu au moins 5% des exprimés*

Pour : 0

***VARIANTE 2 :***
***L'autre moitié des sièges sont pourvus selon un mode de scrutin proportionnel, au plus fort reste. <u>Cette répartition est entièrement corrective des déséquilibres issus de la répartition de la première moitié des sièges élus au scrutin uninominal. La correction doit aboutir à ce que la totalité des 577 sièges soient répartis à la proportionnelle des résultats obtenus par les listes nationales.</u>***

Pour : beaucoup. **Adopté**

**Décision Cnir-05-206**
**Motion d'urgence 6 amendée**
**Proposition de loi instaurant le mode de scrutin « proportionnel » aux élections législatives**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 et 20 novembre 2005, donne mandat au Collège Exécutif pour négocier avec les partis de gauche le dépôt d'une proposition de loi instaurant le scrutin proportionnel aux élections législatives.**
**La base de négociation s'appuie sur la proposition suivante :**

**Objectifs généraux de la loi :**
**- Permettre une clarification et une simplification des procédures électorales tendant vers leur unification dans un sens plus démocratique pour tous les niveaux d'élection. Le principe de la proportionnelle sera inscrit dans la Constitution.**
**- Permettre aux Verts de préserver leur indépendance et d'avoir la représentation correspondant à la confiance que les électeurs leur ont manifesté.**
**Nombre de sièges au total à l'Assemblée nationale :**
**Le nombre des députés élus à l'Assemblée nationale est de 577.**
**Nombre de tours de scrutin, définition des circonscriptions :**
**Les députés sont élus, pour moitié dans des circonscriptions au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, et pour l'autre moitié au scrutin de liste nationale à un tour.**
**Seuil**
**À l'issue du scrutin, peuvent prétendre à la répartition de la moitié des sièges élus à la proportionnelle les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix au plan national au premier tour de scrutin.**
**Méthode de vote des électeurs**
**L'électeur dispose de deux voix lors du premier tour. Une voix pour voter en faveur d'un candidat sur sa circonscription, une autre voix pour voter an faveur d'une liste nationale d'un parti.**
**Si aucun des candidat sur la circonscription ne recueille la majorité absolue des exprimés au premier tour, on procède à un second tour. Lors de ce second tour, l'électeur ne dispose plus que d'une seule voix pour voter en faveur des candidats pouvant se maintenir au second tour.**
**Répartition des sièges et restes**
**La moitié des sièges sont pourvus selon un mode de scrutin uninominal majoritaire. Y sont élus les candidats ayant obtenus la majorité absolue des exprimés au premier tour ou arrivés en tête au second tour. L'autre moitié des sièges est pourvue selon un mode de scrutin proportionnel, au plus fort reste.**

***Cette répartition est entièrement corrective des déséquilibres issus de la répartition de la première moitié des sièges élus au scrutin uninominal. La correction doit aboutir à ce que la totalité des 577 sièges soient répartis à la proportionnelle des résultats obtenus par les listes nationales.***
**Peuvent prétendre à la répartition des sièges de cette seconde moitié des sièges, toutes les listes nationales (seconde voix des électeurs exprimées au premier tour) ayant obtenu au moins 5% des exprimés.**
**Cette répartition est réputée définitive dès la 1e réunion de l'Assemblée nationale. Nul parti ou groupement ne peut se prévaloir d'une nouvelle répartition proportionnelle en cours de mandat. Après invalidation de l'élection d'un de ses députés au scrutin majoritaire, un parti pourvoit le siège par le premier non élu de sa liste nationale.**

**Remboursements :**
**Le seuil pour prétendre au remboursement des frais de campagne est de 3 % des suffrages exprimés.**

**Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions et 3 refus de vote.**

**Décision Cnir-05-207**
**Vote de procédure**
Le Conseil national interrégional des Verts adopte la proposition de report de l'examen de la fiche programmatique « Emploi »
Pour : 23
Contre : 45
Abstentions : 5
**Rejeté**.

**Décision Cnir-05-208**
**Amendement 1 à la Fiche Programmatique Emploi**
**Paragraphe III. Dans « renforcer la réglementation sur les licenciements ; - ce que les Verts proposent », modifier la phrase comme suit : « cette contribution viendra abonder les fonds UNEDIC »**
Pour : 38
Contre : 10
**Adopté**.

**Décision Cnir-05-209**
**Amendement 2 à la Fiche Programmatique Emploi**
Dans la partie I.A, 2e §n p.1, supprimer la phrase « aujourd'hui la priorité […] compensatrices »
Pour : peu
Contre : beaucoup
**Rejeté**.

**Décision Cnir-05-210**
**Fiche programmatique « Emploi » amendée**
**(Texte en annexe)**
**Adoptée à l'unanimité moins 17 abstentions**

**Décision Cnir-05-211**
**Motion diverse 9**
**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, décide l'organisation nationale au premier trimestre 2006 de débats décentralisés sur une thématique permettant de lier économie et environnement : « Face aux crises des matières premières non-renouvelables, dont notamment le pétrole ; à l'augmentation des prix de ses matières premières ; aux conséquences de l'effet de serre ; comment éviter les crises sociales et politiques ? Comment laisser une planète viable aux générations futures ? Quelle politique des ressources pour un gouvernement de gauche, quelles reconversions écologiques et solidaires de l'économie ? »**
**Le Cnir demande que ces débats soient organisés en liaison avec les demi-journées de formation au programme économique des Verts organisées par la commission économie, les commissions environnement et énergie, selon le schéma suivant :**
**- Matinée : réunion réservée aux militants sur le programme économique des Verts, animée par les commissions économie,**
**- Déjeuner et début d'après-midi : rencontre avec les réseaux régions aux partenaires (associations, syndicats...)**
**- Fin d'après-midi : réunion publique, avec invitation d'acteurs locaux et partis de gauche comme intervenants sur le thème "Quelle politique des ressources pour un gouvernement de gauche, quelles reconversions écologiques et solidaires de l'économie ?**

**Adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions**

**Décision Cnir-05-212**
**Motion d'urgence 1bis**
La première conférence régionale pour l'égalité et le respect d'Ile-de-France a réuni 100 élus et militants verts de 30 communes des 8 départements franciliens à l'Ile Saint Denis.
Après un débat nourri de leurs expériences de terrain, Les Verts affirment :
- Que les violences qui ont enflammé les banlieues sont l'écume d'une crise sociale et d'un mal être profond qui viennent de loin ;
- Leur condamnation de la stratégie de la tension menée par le gouvernement et particulièrement des provocations du ministre de l'intérieur ;
- Leur inquiétude qu'une partie des jeunes des quartiers populaires en soient venus à vouloir faire entendre leur souffrance et leur colère par des destructions de biens publics et privés, d'outils de travail, de moyens de déplacement, ce qu'ils désapprouvent ;
- Leur opposition résolue à l'état d'urgence, réponse policière sans fondement qui accrédite une situation de guerre civile qui n'existe pas - stopper les violences n'implique pas de se soumettre à une législation d'exception héritée de la période coloniale ;
- Leur conviction, démontrée par les faits, que la mobilisation citoyenne dans de nombreuses villes a permis d'ouvrir le dialogue et d'apaiser la situation.
- Ils considèrent que la situation actuelle est le produit de grands manquements et de nombreux renoncements dont tous les gouvernements portent une part de responsabilité : la droite pour avoir mis en œuvre une politique de développement des inégalités, la gauche pour n'avoir pas voulu la remettre en cause. Les verts reconnaissent et assument la part de responsabilité qui est la leur.
Ils rappellent les initiatives prises d'ores et déjà par les Verts :
• Demande d'une commission d'enquête parlementaire sur la responsabilité du ministre de l'intérieur dans le déclenchement des violences,
• Proposition de vœux contre l'état d'urgence de nos élus dans l'ensemble des collectivités territoriales,
• Mise en place d'une urgence téléphonique « urgence banlieue » au 01 53 19 53 00,
• Organisation de conférences régionales pour le respect et l'égalité dans toutes les régions françaises,
• Participation active à la mise en place de la réponse unitaire de l'ensemble de la gauche associative, politique et syndicale.
**Face à la stratégie de la tension du gouvernement, les Verts :**
**- Proposent de continuer les actions de médiation au plus près du terrain et d'organiser des échanges d'informations et d'expériences de leurs élus, militants et partenaires**
**- Proposent d'organiser un « déballage démocratique » par la mise en place de cahiers**

**de doléances, d'expression citoyenne et d'engagements concrets où chacune et chacun pourra mettre ses mots propres sur ce qu'il ou elle vit ou ressent pour aboutir à un livre blanc de l'expression citoyenne et à des états généraux des banlieues.**
**- Proposent de créer les conditions pour qu'au-delà de leur colère, l'expression politique des jeunes pèse sur l'action publique afin qu'aux côtés de l'état, des collectivités locales et des autres acteurs locaux ils soient représentés dans le débat démocratique. En ce sens ils organiseront des forums jeunes dans un certain nombre de villes et une rencontre avec l'ensemble de leurs partenaires et associations : « 6 heures pour la banlieue »**
**- Demandent officiellement une rencontre avec le Président de la République pour exiger que le ministre de l'intérieur présente des excuses publiques aux populations des quartiers insultés et stigmatisés.**

**Adopté à l'unanimité moins une abstention**

**Décision Cnir-05-213**
**Motion d'urgence 1 modifiée**
**(texte en annexe 1)**
Pour : 35
Contre : 21
Abstentions : 10
**Adoptée**.

**Décision Cnir-05-214**
**Motion d'urgence n°2**
Banlieues et quartiers : création d'une Commission nationale des Verts
À la suite des émeutes urbaines qui ont touché l'ensemble du territoire français, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 19 & 20 novembre 2005, décide le principe de création d'une commission nationale des Verts intitulée « Banlieues et quartiers ».
Cette commission de travail est notamment mandatée par le Cnir pour rencontrer les élus et les acteurs des quartiers concernés sur la base du livre blanc « justice en banlieues » rédigé par le groupe de travail Vert « banlieues » en mai 2001.

Pour : 25
Contre : 32
Abstentions : 5
**Rejetée**.

**Annexe 1**
**Motion d'urgence 1 modifiée**
**Face à la crise sociale générale, construire un nouveau contrat social fondé sur les principes de Solidarité, dignité, citoyenneté**

La crise des banlieues manifestée avec vigueur par les récentes émeutes est le signe d'une crise sociale plus profonde, qui parcourt l'ensemble de la société française.***Ce n'est pas d'un nouveau projet pour les banlieues que nous avons besoin,*** - même si des mesures précises pourront y être prises (mais reliées à des politiques transversales sur l'école, l'emploi, le logement, l'appui aux initiatives locales) - ***mais d'un nouveau projet pour la France (et pour l'Europe). Un nouveau projet pour faire société ensemble, avec nos diversités. Un nouveau projet qui privilégie le « lien » sur le « bien ».***

Le politique doit retrouver sa fonction première, celui de donner du sens**, de permettre à une société de plus en plus complexe et riche de diversité de vivre ensemble. La République jacobine et égalitaire a vécu. Il faut la refonder**, refonder le contrat social.
Les politiques ne doivent pas laisser croire que nous pourrions retourner aux années dites fastes du fordisme (des 30 glorieuses en France). Non seulement en raison du tour pris par « la mondialisation » mais aussi parce que le modèle de développement choisi est incompatible avec la capacité de charge de la planète. La crise énergétique comme la détérioration climatique, la pollution des sols et la contamination de notre alimentation sont là pour nous le rappeler.
***Ce moment de crise – souligné à deux reprises cette année (29 mai, révolte des ghettos) - est un moment d'opportunité pour renverser l'ordre des priorités : une société plus juste, qualitativement plus riche en relations humaines, acceptant ses diversités, valorisant le plaisir de construire ensemble, économiquement plus sobre, donnant à ses membres la capacité de participer aux choix structurants l'avenir, du local au national.*** Les Verts, comme le reste de la classe politique, ont la responsabilité en ce moment historique précis de mettre l'accent sur la nature profonde de la crise et de proposer la recherche commune d'un autre projet pour notre pays et pour l'Europe.

**DES PRINCIPES POUR UNE ACTION RENOVEE :**

- **Sortir d'une logique répressive** fondée sur la manipulation de la peur – qui ne peut que contribuer à l'accentuation des ségrégations et in fine à une grave menace sur la démocratie- et une démagogie électorale de bas étage.
- **Respecter les habitants des quartiers en difficulté, et en particulier les jeunes** (jeunes hommes, jeunes femmes). Mettre en œuvre des mécanismes pour **casser le racisme institutionnalisé.** La formation des policiers doit inclure cette préoccupation. Les discriminations positives, isolément, ne suffiront pas. Elles pourraient, si rien n'est entrepris sur des questions transversales (formation, emploi, logement), aboutir à sortir une mince couche sociale des ghettos sans s'attaquer aux mécanismes de segmentation sociale. Elles n'ont de sens que dans une politique d'ensemble visant à promouvoir une société d'inclusion, égalitaire et démocratique.
- **Redonner confiance dans l'action politique et donner *du pouvoir aux élus locaux et aux citoyens*** Oser mettre en place la fin du cumul de mandats. Promouvoir une relation éthique à la politique. Donner aux élus en charge de fonction exécutive des revenus suffisants pour qu'ils puissent se consacrer à leur mandat unique. *Établir enfin un statut de l'élu local donnant des moyens d'action y compris aux conseillers municipaux*. Moraliser la vie politique, en n'hésitant pas à recourir à la justice si nécessaire. Compléter la démocratie représentative rénovée (élection directe des représentants d'agglo ou de pays, suppression des départements) à des mécanismes de démocratie participative permettant une réelle implication et influence des habitants sur les choix opérés sur les territoires.
- **Anticiper, traiter les causes**. ***Réhabiliter l'action publique*** et rompre avec la culture de toujours plus de marché. Marché, pouvoirs publics, tiers-secteur doivent agir en synergie au sein d'une économie et d'une société plurielle. Inverser le cours actuel des choses : la logique sociale doit orienter les choix économiques, sous la contrainte environnementale.
- **Articuler l'action des pouvoirs publics du local au national** en se fondant sur la notion de **subsidiarité active**. Y associer l'action des citoyens. Les divers échelons d'organisation des pouvoirs publics doivent poursuivre des objectifs communs. Le local (municipal, agglo, pays) peut devenir un « corps intermédiaire » capable d'interaction avec l'action des habitants organisés, capables aussi de faire remonter vers les échelons supérieurs les expérimentations généralisables. L'aptitude dont font preuve les acteurs de la vie politique, économique, sociale, à être des acteurs de changement, doit être reconnue comme un levier des réformes nationales et une contribution à la mise en forme d'un nouveau contrat social.

**DES CHANTIERS PRIORITAIRES :**

- **Emploi** : Appuyer partout les initiatives locales et lancer un vaste plan de financement d'initiatives locales. Cessons de croire que c'est par des décisions de l'Etat, des règles nationales et des circulaires qu'on résoudra les problèmes de lieux aussi complexes. Le changement doit venir d'en bas, du terrain, de ceux qui, au quotidien, voient les besoins et ont des idées, adaptées à la situation locale, qui n'est jamais la même ailleurs. Associations de soutien aux parents, écoles innovantes, entreprises, commerce... Tout cela, plus ou moins lié à l'économie sociale et solidaire, doit constituer le levier du changement dans une *optique de développement durable.* Les pratiques discriminantes doivent être identifiées et combattues, en particulier sur le marché du travail. Un système de sanctions dissuasif s'imposant aux administrations comme aux entreprises doit être imaginé et mis en place. *Un audit interne des établissements publics sur ces pratiques devra être mis en place*. (*Abolir toutes les mesures récentes qui génèrent précarité et entraînent le développement du phénomène des travailleurs pauvres ; *revoir le système d'indemnisation du chômage et l'articuler à une politique de formation qualifiante.**Rétablir la possibilité pour les chômeurs et les salariés de suivre des formations qualifiantes longues d'une dizaine de mois.*

- **Politique de l'enfance et de l'éducation :** Se saisir à pleines mains de ce chantier prioritaire. Une politique de l'enfance et de l'éducation associant sur un territoire l'ensemble des services publics concernés, les habitants et les associations de prévention et d'éducation populaire doit être menée pour développer l'autonomie, la créativité, la capacité d'expression des jeunes.(voir fiche éducation du programme rédigée par la commission éducation). Les études montrent à quel point le « destin social » se fabrique dans les années de jeunesse, à quel point les différentes couches sociales pratiquent une politique d'évitement et ont une stratégie de logement en relation aux relations sociales souhaitées pour eux-mêmes et leurs enfants.

- **École** *: Il faut casser le mythe de l'égalité des chances et agir contre la pérennisation d'une* école à plusieurs vitesses : d'une école des défavorisés, futurs ouvriers ou chômeurs à l'école de l'élite, préparant à la haute administration et à la direction des grandes firmes en passant par celle des classes moyennes dont il faut avoir la volonté de sortir. Ce sera long. L'école doit aussi *r*econnaître les diversités, combattre les discriminations. L'histoire ne peut plus être enseignée en laissant de côté l'esclavage, la colonisation *(abrogation de la loi du 23 février 2005),* la décolonisation, la contribution des migrations au développement économique, social et culturel de la France…. Tous les enfants doivent pouvoir reconnaître un pan de l'histoire de leurs parents et leurs ancêtres dans les manuels d'histoire.

- **Urbanisme, habitat, services publics:**
  - Tirer le meilleur des expériences locales réussies de la réhabilitation de l'habitat en direction de la mixité sociale et oser aller à l'encontre des réflexes communautaires des riches aussi bien que des pauvres (constitution de ghettos ethniques, qui historiquement se sont constitués par relégation sociale plus que par choix positif).
  - Expérimenter des systèmes d'aide au logement associés à la sortie du quartier d'origine. Mettre sur pied un service public du logement identique au système du service public de l'emploi.
  - Garantir un égal accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. Il faut donc refuser la logique de privatisation, mais aussi repenser une organisation plus démocratique de ces services, associant populations, usagers, syndicats et pouvoirs publics.

Les Verts s'engagent à s'appuyer sur ces éléments dans l'élaboration de leurs travaux programmatiques.
Les Verts mettent en place un groupe de travail s'appuyant sur les commissions et le travail déjà existant sur le terrain des banlieues dans les groupes locaux et les régions. Ce GT aura pour objectif précis et opérationnel :

- De faire un état des lieux de nos expériences actuelles pour les porter à connaissance et les mutualiser.
- De proposer des méthodologies de travail politique des Verts dans les quartiers de rélégation (collectifs Vers et ouverts, travail associatif, économie solidaire…).

**Pour développer notre action politique et la solidarité dans ces quartiers, le groupe de travail présentera un rapport informatif et propositionnel au Cnir du mois de mars pour une validation en vue d'une intervention mieux adaptée au terrain.**

# Fiche programmatique Emploi - Version adoptée par le CNIR du 20/11/2005

2,7 millions de chômeurs, 1,2 million allocataires du RMI[1] et 1 million de travailleurs pauvres, selon les statistiques officielles, une précarisation croissante, une relation salariale fragilisée par l'intérim et la sous-traitance, une discrimination au travail persistante envers les femmes et les populations issues de l'immigration : aujourd'hui, la question qui nous est posée est celle de l'insécurité sociale.

Face à cela, la droite répond flexibilité imposée, baisse du coût du travail et culpabilisation du demandeur d'emploi. Mais la précarisation n'est pas la solution, elle est le problème. Les allègements de charges n'ont pas fait la preuve de leur efficacité et le chômage collectif ne peut s'expliquer par des causes individuelles. Si les 400 000 emplois vacants étaient immédiatement pourvus, il resterait quand même 2,1 millions de demandeurs d'emplois [2]. L'accès à l'indemnisation ne saurait donc être lié à une contrepartie de recherche active d'emploi.
Pour lutter contre le chômage, la précarisation et le salariat pauvre, miser sur la croissance ne peut être la bonne réponse : celle-ci n'est pas synonyme de créations d'emplois, et surtout l'augmentation sans limite du PIB au détriment de l'environnement, la sacralisation de la consommation au détriment du lien social, sont contraires au projet de société que nous voulons construire.

Les Verts proposent une politique de l'emploi écologique et solidaire dont l'axe directeur est le développement de l'autonomie de la personne, le droit à maîtriser ses cycles de vie associant diverses formes d'activité. Cette maîtrise serait garantie par une extension des droits des salariés et des chômeurs, un développement de l'emploi pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux et une modification radicale du rapport de l'entreprise à l'emploi.

## I - De nouveaux droits pour des emplois stables et décents

**• Partager le travail salarié**
350 000 emplois directs créés, 59 % des salariés concernés par les accords RTT qui les considèrent comme une amélioration : le bilan des 35 heures n'est pas négatif. Mais la médaille a son revers: flexibilité imposée, intensification du travail, disparités d'application selon les entreprises, impact sur les rémunérations (heures supplémentaires, modération salariale). Aujourd'hui la priorité est de corriger ces effets négatifs, d'étendre le droit aux 35 heures à l'ensemble des salariés, notamment ceux des PME, pour réduire les inégalités devant le temps de travail et favoriser les embauches compensatrices, et de reprendre le mouvement de réduction du temps de travail vers les 32 heures.

Les Verts proposent d'abroger les lois Fillon et d'étendre le droit à la réduction du temps de travail, c'est-à-dire :

- Reconditionner les allègements de charges sociales à l'application des 35 heures
- Permettre une application réelle de la réduction du temps de travail en supprimant les possibilités de contourner la limite légale (retour au contingent d'heures supplémentaires de 130h, suppression des accords et dispositions dérogatoires, ..)
- Uniformiser la définition du temps de travail effectif en intégrant les temps d'astreinte et de transports professionnels;
- Uniformiser la majoration des heures supplémentaires à 25 % sans possibilité de dérogation par accord collectif
- Instaurer un dispositif d'aide incitative pour les entreprises réduisant leur temps de travail à 32 heures et créant (ou sauvegardant) des emplois.
- Introduire un droit à congé sabbatique indemnisé.

La réduction du temps de travail prendra également la forme d'une diminution du nombre de trimestres devant être travaillés pour faire valoir ses droits à la retraite à taux plein (voir fiche retraites).

**• Sécuriser les parcours professionnels**
De plus en plus de voix s'élèvent, aussi bien dans les rapports demandés par le gouvernement (rapport Cahuc-Kramarz) que dans les organisations syndicales (projet de "sécurité sociale professionnelle" de la CGT et projet de "sécurisation des parcours professionnels" de la CFDT) pour dénoncer les effets de la flexibilité du travail et de l'emploi. Pour les Verts, le contrat à durée indéterminée doit rester la référence, et la précarisation des parcours professionnels doit être combattue. Les avancées sociales se sont longtemps faites dans le cadre des négociations de branches et sont restées liées au statut de salarié.

---

[1] dont plus de la moitié non-inscrits au chômage

[2] catégorie 1 ANPE

Ce cadre ne suffit plus dans le contexte actuel et le contrat de travail doit être renouvelé et étendu pour protéger les personnes dans les situations de rupture et prendre en compte des droits nouveaux : droit à la mobilité professionnelle choisie, droit à la diversité des formes d'activité qui ne se limitent pas au travail salarié, ... Les Verts s'associent pour cela aux différents projets de réforme de l'assurance-chômage, portés notamment par des associations de chômeurs, qui visent à élaborer une véritable cinquième branche de la protection sociale.

Ce que les Verts proposent

- Abroger le contrat nouvelle embauche,
- Alourdir les cotisations sociales des employeurs qui pratiquent systématiquement et abusivement le recours aux CDD, à l'intérim et aux temps partiels.
- Assurer une continuité des droits et du statut professionnel entre deux contrats, maintenant notamment le droit à une formation qualifiante, librement choisie et rémunérée et certains avantages sociaux. Cette continuité des droits doit être assurée à la fois par l'UNEDIC et par l'Etat, dans un système unifié où les associations de chômeurs soient représentées.

**• Garantir, notamment par la formation, la capacité de chacun à construire son parcours**

L'employabilité, comprise non pas comme adaptation des personnels à la demande du marché, mais comme renforcement des capacités de chacun à construire une trajectoire professionnelle personnelle, compatible avec les adaptations indispensables de l'emploi afin de faire émerger un système de production écologiste est une des conditions de l'autonomie de la personne dans nos sociétés. Par le développement de sa qualification, la personne est en capacité de s'ouvrir des choix, de changer de parcours professionnel et d'accroître sa capacité de négociation vis-à-vis des employeurs. L'évolution des qualifications doit se faire tout au long de la vie et être choisie par le salarié en dehors des plans de formation de l'entreprise pour permettre des réorientations. Cette démarche doit se faire dans une double logique de choix de parcours et d'anticipation des mutations, et éviter les reconversions précipitées dans le cadre des plans sociaux. Aujourd'hui ce sont les personnes qui ont déjà la meilleure formation initiale qui bénéficient le plus des dispositifs de formation continue. Il faut donc revoir en profondeur les lois de 1971 et de 2004 sur la formation professionnelle.

Ce que les Verts proposent:

- Mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois, des qualifications et des compétences au niveau des bassins d'emploi en partenariat avec le service public de l'emploi, les organisation syndicales et les OPCA, comprenant notamment un programme de formation pluri-annuel financé par une contribution mutualisée des entreprises ayant des établissements sur le territoire,
- accessible pour les salariés sur un crédit d'heures individuel rémunéré par l'entreprise (calculé sur une base pluriannuelle)
- accessible et pris en charge pour les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non.

**• Lutter contre le temps partiel subi, cause majeure du développement du salariat pauvre**

Le temps partiel s'est constamment développé ces dernières années et concerne 16 % des actifs occupés en 2003, et 30 % pour les femmes. Particulièrement lorsqu'il est contraint (au moins un tiers des cas), et lorsqu'il touche des ménages mono-parentaux, c'est l'un des principaux facteurs de pauvreté salariale.

Ce que les Verts proposent :

- Instaurer un salaire plancher à 80 % du SMIC quelle que soit la durée du contrat de travail
- Ou, au minimum, mettre en place une prime salariale sur les premières heures travaillées, qui décourage les employeurs de cumuler les temps partiels, et d'autre part réduise le salariat pauvre par une augmentation automatique de la rémunération des temps partiels.

**• Unifier les contrats aidés et les revenus y afférant**

Ce que les Verts proposent :

- Un contrat unique aidé remplacera les contrats aidés actuels. Ce contrat sera établi sur la base d'un temps plein, sauf aménagement pour les besoins spécifiques de la personne. (Dans ce cas, le contrat comprendra une clause de passage au temps plein dans les 24 mois). Il garantira les droits sociaux des salariés (temps de travail, salaires, protection sociale... ) dans des conditions non dérogatoires.

## II - Conversion écologique et solidaire de l'économie : une opportunité pour créer de nouvelles activités riches en emplois

**• Développer l'emploi au service du lien social et des biens publics**
L'immense majorité des emplois publics ou para-publics sont des emplois de services non délocalisables. Ces emplois, qu'ils soient réalisés dans le cadre de services publics ou d'un tiers secteur d'économie sociale et solidaire sont au coeur d'une conversion écologique et solidaire de l'économie. Bien évidemment les Verts s'opposent à l'idéologie selon laquelle les emplois publics seraient improductifs à la différence des emplois privés. De plus, la création de richesses économiques est, dans le "capitalisme cognitif ", de plus en plus le fait de facteurs collectifs comme le savoir, la santé publique, les réseaux de NTIC, ... Or, les entreprises ne paient pas ce service rendu à la collectivité à leur juste valeur. Il faut donc, à rebours des politiques menées depuis plus de 20 ans, augmenter la fiscalité sur les bénéfices et le capital pour financer ces emplois publics.

Les Verts proposent de relancer une politique d'emploi public et solidaire financée par un impôt progressif sur les bénéfices des sociétés sous deux formes :

- envisager le développement de monnaies dédiées aux services à la personne sous forme d'une quasi-monnaie non thésaurisable et à pouvoir libératoire localement limité (modèle du titre-restaurant ou du titre emploi-service par exemple) articulées avec les mécanismes classiques de financement de la protection sociale. Contrairement au CESU, cette monnaie ne sera pas utilisable de gré à gré, mais exclusivement via des organismes intermédiaires agréés et ne se substituera pas au contrat de travail ni à la fiche de paie.
- au niveau des collectivités territoriales, structurer une réponse aux besoins sociétaux (services à la personne, revitalisation des zones rurales,...) en articulant secteur public et tiers-secteur (associations, coopératives d'intéret collectif...)

**• Développer un système productif favorable à l'environnement qui permette de réduire l'empreinte écologique des activités**
Energies renouvelables, traitement, recyclage et valorisation des déchets, ... les éco-activités constituent un gisement d'emplois porteur et utile. Pour exemple, le potentiel de créations d'emplois net dans le seul secteur des énergies renouvelables est estimé à 243 000 etp[3] à horizon 2010[4] dans un scénario de mise en oeuvre de politique volontariste. De manière plus générale, le passage d'une économie de la production à une "économie de la fonctionnalité" (réparation-recyclage) est facteur de substitution du travail au capital. Mais pour que la création d'emplois soit rapide et massive, une volonté politique forte de développement des éco-activités doit s'affirmer, par la réglementation, par le soutien à la demande et par une politique de formation adaptée, pour répondre à la fois à l'urgence environnementale et à l'urgence sociale.

Les Verts proposent :

- d'accroître la demande de biens et services éco-responsables par une éco-fiscalité incitative pour les entreprises (voir fiches fiscalité, environnement, consommation)
- de développer les aides à l'embauche pour favoriser la création d'emplois dans ces filières

## III- Faire de l'emploi une priorité pour les entreprises et non une variable d'ajustement au service de la rentabilité du capital

Les Verts considèrent comme prioritaire la prise en compte de la question sociale dans la gestion des entreprises. Au-delà des politiques classiques de l'emploi, c'est un changement de société qu'il faut opérer pour remettre l'économie au service de l'être humain. Dans ce cadre, l'emploi et les salaires ne peuvent être assujettis à un objectif unique de rentabilité du capital. Pour modifier ce rapport de l'entreprise à l'emploi, les Verts proposent des mesures à trois niveaux:

- pénalisation fiscale de la précarisation (taxe sur les licenciements "boursiers"),
- évaluation et orientation des politiques sociales des entreprises (responsabilité sociale),
- participation démocratique et directe des salariés à la gouvernance des entreprises.

---

[3] équivalents-temps-plein
[4] source MITRE, rapport France

**• Renforcer la réglementation sur les licenciements**
La politique fiscale reste une arme dissuasive majeure dans les arbitrages emploi/rentabilité du capital. Elle doit donc être renforcée notamment pour éviter les licenciements “boursiers”.

Ce que les Verts proposent:

- Une contribution spécifique sur les résultats des entreprises qui opèrent des licenciements collectifs et réalisent sur la même période des bénéfices substantiels. Cette contribution permettrait d’abonder des fonds UNEDIC
- Un fonds de conversion écologique et solidaire de l’économie sera créé (prêt sans garantie pour installations environnementales innovantes, reprise et transmission des entreprises en coopératives, financement des relocalisations, ..).

**• Renforcer la participation des salariés et des autres parties prenantes à la gouvernance d’entreprises et prendre en compte la responsabilité sociale dans les financements et les marchés publics**
L’introduction de la notion de responsabilité sociale des entreprises constitue une inflexion dans la culture des entreprises: celles-ci acceptent de rendre compte de leur politique sociale (et environnementale) auprès des investisseurs, des consommateurs et des citoyens sur la base d’une information transparente et précise. Il s’agit de saisir cette opportunité pour modifier durablement les politiques sociales, et structurer le reporting social pour rendre plus transparente la politique sociale des entreprises conformément à l'esprit de la convention d'Aarhus. La convention d'Aarhus, dans le domaine de l'environnement, donne aux citoyens par l'intermédiaire d'associations représentatives, le droit d'accès aux informations, le droit de prendre part aux décisions le plus un amont possible, et le droit d'ester en justice au cas les deux premiers droits ne seraient pas respectés par les pouvoirs publics. Les Verts proposent que ces trois séries de droits soient opposables par les organisations syndicales et les associations à la responsabilité sociale des entreprises.
Ce que les Verts proposent:

- Instaurer un droit de participation à la décision pour les organisations syndicales et les autres parties prenantes, prévu dans la convention d’Aarhus, éventuellement éclairé par le recours à l’expertise externe,
- Conditionner les aides publiques et l’attribution des marchés publics à une évaluation sociale des entreprises sur la base d’un *reporting* social rénové, contrôlé et sanctionné, qui prenne en compte la sous-traitance, l’intérim et la politique d’achats;
- Introduire une contribution sociale spécifique (applicable au secteur public, associatif et privé) sur la base de cette évaluation, qui viendrait également alimenter le fonds de conversion écologique et solidaire de l’économie.

**• Faire du secteur coopératif une véritable alternative économique**
Le secteur coopératif repose sur le principe de l’exercice du pouvoir par les salariés de l’entreprise. Remettre le capital au service de l’emploi et des salaires passe par la construction d’une véritable alternative à la société de capitaux et à son mode de répartition des richesses créées. Il s’agit aujourd’hui de donner au secteur coopératif une place prépondérante dans l’économie, pour mettre en oeuvre concrètement la notion de responsabilité de la personne dans le cadre de projets collectifs.

Les Verts proposent de lever les freins, entre autres financiers, à la création et au développement des entreprises de ce secteur, notamment les SCOP et les SCIC :

- Aides financières majorées pour la création d’entreprise en statut coopératif,
- Mise en place d’un dispositif financier dédié, permettant des prêts et un abondement en quasi-fonds propres, financé par le fonds de conversion écologique et solidaire de l’économie,
- Financement public de dispositifs d’accompagnement à la transmission des entreprises en statut coopératif, et acclimatation en France des techniques de "fiducies" permettant une transmission en continu de l’outil de travail entre le propriétaire de l’entreprise et ses salariés
- Soutien aux coopératives d’activités et d’emploi pour permettre aux petits projets de démarrer leur activité dans un cadre collectif.